

On tue nos cerfs sauvages

avertissement :

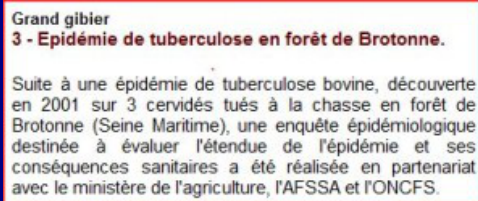
chaque document emprunté sur internet est restitué par un lien sur lequel il suffit de cliquer quand apparaît la petite main.

ALERTE MASSACRE – TUBERCULOSE BOVINE

On tue nos cerfs sauvages.

Dans le langage des hommes on dit génocide...

Voir le dossier "Tuberculose.doc" contenant le rapport final de l'enquête épidémiologique dans le même paragraphe.



<http://www.chassons.com>

Je vais écrire cet article à la gloire du plus bel animal sauvage qui subsiste dans nos forêt. J'ai nommé Cervus elaphus.

Je vais exprimer ici une révolte mal contenue de ma part pour provoquer une réflexion sur un problème très préoccupant qui menace l'avenir même de nos espèces sauvages et de tout ce qui s'y rattache.

La chasse est particulièrement concernée par cette éradication. Car les chasseurs sont en train de devenir des "préposés à l'éradication" de la faune sauvage, des "valets de la domestication"!

Je vais vous diriger vers des liens qui montre le désarroi des uns et la colère des autres. Je fais presque parti de ces derniers.

Les chasseurs doivent bien considérer l'importance de cette affaire s'ils ne veulent pas devenir des "régulateurs!" comme en Suisse. Car on est en train de leur demander de faire le sale boulot que la domestication n'a pas fait.

J'y ai vu des écolos conscients de la réalité et des chasseurs en plein désarroi. Les uns et les autres doivent apprendre à se respecter.



<http://ecologie-radicate.org>

Extrait :

"Voilà donc les chasseurs, longtemps accusés de détruire la faune sauvage, mobilisés pour anéantir la population des cerfs de la forêt de Brotonne afin de protéger les bovins."

Faisons un peu de ménage

Que les premiers arrêtent de rêvasser et que les autres éradiquent leur viandars.

Car certains chasseurs ont quand même la réputation, auprès des leurs même, de "se pisser dessus quand ils tirent un gibier". Et je tiens ça d'un vieux chasseur qui me commentait l'attitude d'un posté sur la ligne de tir ! Car j'ai chassé, moi aussi, et on le me la fait pas à l'envers.

Je sais que la chasse est un microcosme complexe composé d'une juxtaposition de personnes ayant des qualités plus ou moins variées et quelquefois en rapport avec la grosseur de leur porte-monnaie.

Je fus dans une société de chasse où certes je fus cordialement accepté, mais dans laquelle je ne sentais pas à ma place. Vous comprenez, quand vous avez peur de tirer un cerf parce que vous redoutez de payer une amende s'élevant à 2000 Euros, et qu'un des gros actionnaires se gargarise en disant: "Moi, si je vois un beau cerf (un beau trophée quoi!) je tire, même si je dois payer l'amende..." on retient sa respiration et on reste dans le rang, sans broncher.

Pamphlet

"Pour moi l'aristocrate doit avoir de la noblesse et de la dignité. Celle d'une belle âme". Il ne prend pas les autres de haut!" J'ai alors quitté cette compagnie en remerciant son président de m'avoir accepté dans ses rangs malgré que je fus chasseur néophyte. Car une autre société m'avait éconduit pour la même raison auparavant!

Je me reconnus dans une autre société en raison d'un voisinage composé de chasseurs plus modestes. Peut-être ferais-je un article sur cette dernière. Ce sont les abus qu'il faut dénoncer. Il y a des déviances dans la chasse aussi. Je suis un fervent partisan d'un compromis quand je n'y perds pas mon âme.

Je soutiens les chasseurs que j'ai vu se désoler du massacre des cerfs. Mais je ne veux pas des va et vient de 4X4 remplis de personnages reconvertis en régulateurs, de jour comme de nuit!

Aujourd'hui le cerf vaut bien une trêve.

"Paris vaut bien une messe".

Mais gare aux Ravailleurs! ...

Car la partie ne sera pas facile...



jeuneschasseurs.com
voir le forum



Extrait du premier paragraphe

"Le groupe scientifique sur la santé animale et le bien-être des animaux de l'EFSA a été invité par la Commission européenne à émettre un avis scientifique sur la pertinence des tests existant pour le dépistage de la tuberculose chez le cerf aux fins de délivrance du statut officiellement indemne de tuberculose dans le cadre de la directive 92/65/CEE, sur les modalités de validation de ces tests et sur une définition, incluant des options de schémas de dépistage possibles qui offrent des garanties suffisantes pour qu'un animal, une exploitation ou une région puisse recevoir/conservier/retrouver la qualification «officiellement indemne d'infection tuberculeuse chez le cerf. "

ET VOICI LE MONDE A L'ENVERS

Quand le responsable qui se retrouve contaminé se place en victime!

Extrait du même texte

"Le rapport porte sur les cerfs d'élevage. Le rôle des espèces sauvages n'a été pris en considération qu'**en raison du risque qu'elles représentent pour le cerf d'élevage. (Oups, je m'étouffe!!!!)**

Les espèces de cerf concernées et l'industrie du cerf d'élevage sont décrites dans l'avis. La tuberculose chez le cerf est généralement une maladie à évolution lente, avec des lésions similaires à celles observées chez les bovins. Le cerf atteint d'infection tuberculeuse représente un risque pour la santé publique et peut constituer un réservoir pour l'infection du bétail (l'arroseur arrosé!) et des animaux sauvages, y compris des espèces protégées et des espèces menacées."

Et là, j'ai une grosse boule dans la gorge... Car messieurs les chasseurs, si vous vous accommodez de la disparition de vos cerfs, pas moi! **Le seul procès à faire ici est celui de la "domestication"**. Mais bien sûr, l'ampleur de la maladie est telle que l'on ne sait pas quoi faire d'autre que de satisfaire cette injonction de massacre donnée par les pouvoirs public, et c'est pour cela que je sens beaucoup de résignation dans le monde de la chasse. Mais alors... A-t-on prévu de repeupler ensuite! Avec des cerfs sains. Et on penserait à Chambord...

Une interrogation simple et bête: En parcourant les documents et les études scientifiques concernant la tuberculose bovine, on comprend que c'est une maladie peu transmissible à l'homme. On apprend que son développement est très lent dans l'animal porteur. Et que le dépistage n'est pas toujours facile. Si maintenant on se dit que l'animal porteur est un jeune boeuf, il est donc bien possible que nous ayons déjà manger un bon steak de cet animal-là! Est-ce que mon raisonnement est si incorrect? Fidèle à mon éthique, je vais écarter de mes liens sur internet les sites extrémistes qui nous la font à l'envers et qui brouillent les pistes. Cependant ils contiennent des réflexions qui ne manquent pas de pertinence. Mais ils baignent dans un tel flot de rage écumante que leurs arguments perdent tout contact avec le bon sens. La tuberculose bovine est notre sujet de préoccupation à tous. J'ai parcouru des sites où des chasseurs se désolent du devenir du cerf, d'autres larmoient tendrement. Il n'est plus temps pour les interrogations ou les gérémiades.

C'est le procès de la faune sauvage qui est ouvert.
C'est l'âme même de la chasse qui est jeux!
C'est l'Esprit que l'on assassine.



<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00239198/document>

La forêt de Brotonne en Normandie est le fer de lance de l'éradication des cerfs. On a demandé aux chasseurs de prolonger la saison de chasse pour supprimer la population de cerfs dans la forêt! Mais peut-on encore parler de chasse quand il s'agit d'éradication.

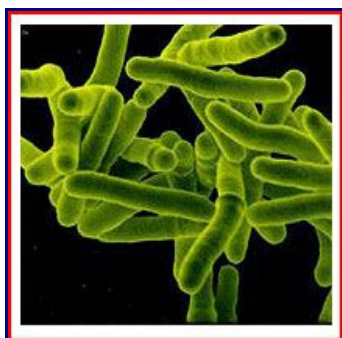
La tuberculose bovine est un grave épizootie qui provient d'abord du cheptel bovin domestique. Elle est ensuite transmise à la faune sauvage. Puis le cycle se referme quand la maladie revient vers le bétail! Donc, Il faut comprendre que cette tuberculose là est une variante très peu transmissible à l'homme! Ensuite

elle met très longtemps à se développer dans l'organisme hôte. Et elle n'est pas toujours facile à déceler dans la première phase de son développement.

L'origine de la maladie est à chercher dans la concentration qui caractérise toute forme d'élevage et plus particulièrement l'élevage intensif moderne. Le bétail malade transmet la tuberculose bovine aux animaux sauvages qui fréquentent les mêmes pâturage que le bétail.



<http://www.gds38.asso.fr/>



La tuberculose est une maladie infectieuse provoquée, en règle générale, par *Mycobacterium tuberculosis* chez l'homme, par *Mycobacterium bovis* chez les bovins et par *Mycobacterium avium* chez les oiseaux.

Mais il y a aussi les élevages de cerfs en provenance de Nouvelle-Zélande ...

Et là, j'ai du mal à contenir mes mots pour définir le genre de Charlatan qui ose importer des animaux pour les parquer et faire de la viande ou pire, des trophées! D'ailleurs nos ministères recommandent la destruction des animaux qui s'échappent de leurs enclos dans le but d'éviter des pollutions génétiques et autres envahissements préjudiciables à la faune sauvage...

Mais avez-vous vu la tronche d'une ramure de cerf
Zélandais! Ya de quoi avoir le hoquet.
Mort de rire!



<http://tropheecerfs.com/cerfs.php>

Ce site représente ce qu'il ne faut pas faire à mon sens!

Faire la sélection du cerf par la forme des ramures et quelles ramures! Mort de Rire, représente un danger pour le patrimoine génétique de l'espèce. Ce qui est important n'est pas de favoriser la forme des ramures mais de laisser le cerf s'adapter à survivre dans notre environnement particulier. Il ne faut pas jouer aux apprentis sorciers. Certains près de Gournay en Bray ont dû abandonner l'élevage des cerfs, pour moult raisons, et c'est tant mieux. Rien à voir avec la belle mue que l'on a trouvé dans notre forêt quelquefois rognée même par les sangliers! Là il y a du sens! Car la course aux trophées par la sélection outrancière est dangereuse pour la diversité génétique.

Pour le reste c'est de l'éthique ou de la morale. Et tout ce qui est légal n'est pas toujours moral. Seul les personnes qui se donnent une éthique le savent.

Imaginons bien la situation dans ces élevages de cerfs étrangers:

La tuberculose y est fortement présente et elle a été détectée par exemple dans l'élevage de cerf près de Gournay en Bray, élevage qui borde comme par hasard la forêt de Lyons! Comme cela fut le cas à Brotonne.

Comme la maladie se développe très lentement et qu'elle n'est pas toujours détectée, il est bien possible que des cerfs malades aient été importés de Nouvelle-Zélande.

Imaginons maintenant qu'un cas de tuberculose bovine soit trouvée dans un tel élevage. Des test vont pouvoir être fait sur tous les animaux qui sont d'ailleurs contrôlés régulièrement, légalité oblige! On garde les bons et on tue les malades. Super! Enfin je pense que ça se passe comme ça, non? Mais pour la faune sauvage, pas de sélection de la sorte, pas possible! Alors c'est le massacre... Au risque de disperser la population des cerfs contaminés dans toute la France, comme cela s'est passé en Angleterre! Quand à notre cerf, vous savez, celui qu'on ne voit jamais et qui est si bien adapté à son biotope, par quoi ne va-t-on pas le remplacer. J'irai voir de plus prêt si la réserve de Chambors a prévu ça! En tout cas, pas de cadeaux pour les élevages de cerfs zélandais. Je n'ai pas encore réfléchi à l'élevage de bisons d'Amérique. Ni aux autruches!

Jean-Pierre Alzieu, directeur du laboratoire départe-

mental travaille actuellement en relation avec la fédération départementale ariégeoise des chasseurs sur des prélèvements de blaireaux (les analyses et les prélèvements sont pris en charge par les services de l'Etat) : «Le cerf partage souvent l'espace avec les troupeaux, son comportement exploratoire (il renifle de sol) provoque une contamination orale. Les sangliers sont omnivores, il leur arrive de consommer des viscères de cerfs laissés dans la nature par les chasseurs; quant aux blaireaux aux comportements fouisseurs, ils sont au contact des matières fécales. Pour résumer il y a pénétration oro-nasale des matières virulentes que l'on retrouve dans la salive, des expectorations et des matières fécales. Les prélèvements sur les ganglions (des voies respiratoires, de la gorge, des poumons ou du ventre pour les sangliers) et la recherche en laboratoire du microbe ont permis de constater que la tuberculose sur la faune sauvage est toujours d'origine bovine»

- En Seine-Maritime en 2001-2002, 14% des cerfs et 28% des sangliers étaient infectés.
- En 2005-2006 on dénombrait 25% de cerfs et
- En 2007-2008, 22% de cerfs.

Face à une telle proportion de bêtes sauvages contaminées, les autorités ont décidé en relation avec la fédération des chasseurs l'éradication du cerf et une réduction drastique des sangliers. Aussi en 2008-2009 on ne comptait plus qu'un seul cerf infecté et 11% des sangliers. Par contre et dans le même temps le chevreuil était totalement réfractaire à la contamination (aucun cas n'a été dépisté).

Pour le blaireau, par contre, ce bel animal que l'on incrimine de transmettre la tuberculose, il y aura à mon avis une grande réflexion à y porter. Bien sûr c'est un carnassier qui ne va pas dédaigner les vicères contaminés d'un animal mort, peut-être d'ailleurs laissés là sans avoir été enterrés par des chasseurs! Je crois que nos piégeurs sont utilisés comme des régulateurs sans aucun discernement.

Altermonde-sans-frontières

Le site, l'affaire pour un nouveau monde possible.

BUTER LES BLAIREAUX JUSQUE DANS LEUR CHIOTTE

extrait:
Par Fabrice Nicolino

"Comme l'on sait peut-être, il y a blaireau et blaireau. Ne pas confondre notre prodigieux animal - un assez bon imitateur de l'ours, non? - et ces innombrables imbéciles, vulgaires et souvent méchants, qui hantent les chemins du paradis. L'argot, que je vénère

pourtant, a donné aux sombres connards le nom même du croqueur de lombrics et d'escargots. Bah, il faut bien s'en accommoder. En revanche, rien ne nous oblige à supporter l'arrêté que vient de m'envoyer Joelle, et qui me foudroie sur place. Je résume: le préfet de la Côte d'Or vient de faire un cadeau insupportable aux chasseurs du département. Lesquels ont le droit depuis le 4 mars, et jusqu'au troisième dimanche de septembre, de buter autant de blaireaux qu'ils le pourront dans une vaste zone du département incluant dix cantons, dont Pouilly-en-Auxois.

Quelle est la raison de cet arrêté? Excellente. Il s'agit de limiter la propagation de la tuberculose bovine, dont les blaireaux seraient les vecteurs. Je ne me suis pas transformé en médecin-chef vétérinaire, pas encore, mais je peux en préambule vous dire une chose simple, m'appuyant sur un savoir reconnu. Ce qui suit est extrait d'un article indiscuté paru dans la revue *Epidémiologie et santé animale* (50, 127-143) en 2006, sous la signature de quatre spécialistes de l'Afssa et de l'École nationale vétérinaire d'Alfort. Voici: «Le plan de lutte collective contre la tuberculose bovine, véritablement commencée en 1954 après une phase infructueuse de prophylaxie libre et individuelle à partir de 1933, a abouti en 2001 à la reconnaissance de l'état indemne de la France par l'Union européenne: d'un taux d'environ 25 à 30% des élevages infectés au début, notre pays est passé à quelques (petites) dizaines de foyers résiduels aujourd'hui. Le succès est incontestable».

Il est possible que le préfet de la Côte d'Or dispose d'autres informations, mais ce serait alors le moment de les rendre publiques, car pour les blaireaux - les beaux, les vrais, le temps est désormais précieux. 2 000 auraient déjà été massacrés dans le cadre de ce qu'il faut bien appeler un plan d'éradication. Laissons de côté, par commodité, le débat sur la tuberculose bovine, que je ne saurais d'ailleurs mener sérieusement. Laissons, et concentrons-nous sur l'arrêté-scélérateur. Oui, il y a des lois scélérateuses et des arrêtés-scélérateurs. Celui-là restera. Il restera, car sous couvert de prophylaxie, comme si souvent par le passé, il exprime à mes yeux une haine profonde de l'animal. Vous jugerez par vous-même, car j'ai placé l'intégralité de l'arrêté ci-dessous, où vous pourrez le lire.

Je n'ai pas le temps d'un traité, mais les considérants sont bel et bien de nature fantastique. Son auteur - gloire, gloire! - ne sait pas très bien ce qu'il doit avancer. Le tout est d'une confusion rare. On ne sait pas si l'on veut parler de dépistage évoqué pour les sangliers et les cerfs ou d'abattage, ce qui n'est pas tout à fait la même chose lorsqu'on est un blaireau de la Côte d'Or. On ne donne presque aucun chiffre

précis, qui aurait permis d'avoir une idée sur l'éventuelle progression d'une éventuelle épidémie. Exemple: combien de cas de tuberculose bovine depuis 2002? Mystère. Exemple: combien de cas de tuberculose découverts dans la faune sauvage depuis 2002? Mystère. Malgré l'absence de toute mise en perspective, il apparaît pourtant indispensable de «prévenir la circulation de la tuberculose au sein de la population animale sauvage». Et l'on termine en beauté par une vulgaire pétition de foi qui ne se peut déduire, logiquement, de ce qui précède: «Pour arriver à prévenir cette circulation, il convient de diminuer les populations de blaireaux». Roule ma poule, et prépare mon bazooka. Par un simple assemblage de phrases disjointes, comme le seraient les planches d'un meuble de guingois, une autorité administrative donne ainsi le droit de tuer des êtres vivants par milliers. Je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, mais moi, je place très bas la signature d'un haut-fonctionnaire, capable de toutes les contorsions, de toutes les manipulations, même pis. Je préfère ne pas y insister. Quoi qu'il en soit, la fédération de chasse du département est donc à la noce depuis le 4 mars, et pour elle, rien de trop beau. Fromage et dessert. Carnage et fun. Mais voyons ensemble.

D'abord le ton, militaire et glacial: «Des opérations d'élimination de blaireaux sont ordonnées». Ou encore: «Les animaux prélevés seront placés dans des sacs étiquetés et numérotés». Ensuite, les armes. En dehors des missiles Exocet, je ne vois guère ce qui serait oublié. On a le droit, outre les barbares techniques de déterrage jusqu'au fond du terrier de la bête, d'utiliser des colliers à arrêtoir - «y compris en gueule de terrier» - que l'on placera dans les coulées où se faufile le blaireau. Les tirs de nuit, «y compris avec des sources lumineuses», sont aimablement offerts pour le même prix. Enfin, la rédaction follement laxiste dans la forme est comme un message subliminal adressé aux tueurs.

On n'est pas obligé de me suivre, mais je juge ce dernier point évident. On entend que les chasseurs tuent en masse, se défoulent et soient heureux de réduire en pâtée d'admirables animaux qui ne demandaient qu'à vivre. Je ne prendrai que deux derniers exemples. Le premier, qui vaut son pesant de cynisme: «Ces opérations devront prioritairement être mises en œuvre à proximité des parcelles où pâturent les bovins des cheptels infectés par la tuberculose bovine et des zones où ont été détectés des sangliers reconnus infectés par l'agent de cette maladie». Vous remarquerez par vous-même le sens véritable de cette phrase. Pour la frime, on prétend donner une «priorité» à quelques parcelles, mais chacun sait, le rédacteur du texte en premier, que ce ne sera que mise

en bouche meurtrière. Quand la lourde colonne des 4X4 et des bedaines sera lancée, elle poursuivra son chemin jusqu'au bout.

D'ailleurs, faut-il continuer d'argumenter? Lisez avec moi ce laisser-passer, ce laisser-tuer en bonne et due forme: «La déclaration de piégeage en mairie ainsi que le compte rendu annuel des prises ne sont pas nécessaires». Un seul mot d'ordre, car c'est en effet un ordre: mort au blaireau. On voudrait habiter ailleurs, avec d'autres que ceux-là."

Et là, je suis entièrement d'accord sur cette dernière remarque: "La déclaration de piégeage en mairie ainsi que le compte rendu annuel des prises ne sont pas nécessaires" Et puis ya quand même dans cet article des sacrés remarques qui visent l'incurie de nos pouvoirs publics! et la complicité des fédérations de chasse peut-être. Qui doit faire le ménage?

C'est un peu comme le renard. Il doit y avoir des blaireaux et des renards, même s'ils mangent nos poules!

Je vous présente un site un peu ascétique envers le piégeage. Mais il y a matière à réflexion dans ses arguments. De mon côté, je ne peux pas imaginer que les piégeurs sont seulement des brutes sanguinaires.

paru dans



Article recopié sur Le Figaro.fr

Les blaireaux sont en danger.

"15/09/2010 | Mise à jour : 13:53 Le gouvernement britannique a lancé aujourd'hui une consultation pour savoir s'il convient de sacrifier le blaireau, une espèce protégée soupçonnée de transmettre la tuberculose aux bovins, entraînant de lourdes pertes pour les éleveurs. Les fermiers pourraient se voir attribuer des autorisations pour éliminer les blaireaux sur un territoire donné. Selon le département de l'environnement (Defra), pour que la mesure soit efficace il faudrait autoriser les fermiers à tuer les blaireaux sur une zone de 150 km² pour enrayer l'infection des troupeaux bovins. "Quelque 25.0000 bovins ont été abattus l'an dernier, et le coût pour le contribuable s'est élevé à 63 millions de livres en Angleterre seule", a souligné mercredi le secrétaire d'Etat à l'Agriculture, Jim Paice. "Nous ne pouvons pas continuer comme cela. Il est clair que l'approche actuelle a échoué à enrayer cette maladie terrible, nous devons prendre des mesures d'urgence pour limiter sa progression", a-t-il insisté.

La tuberculose bovine est une maladie bactérienne chronique des animaux, qui peut toucher les bovins,

mais aussi d'autres animaux domestiques et sauvages (rats, ragondins, furets, sangliers, blaireaux...), et contaminer l'homme.

Le blaireau a été identifié comme un "réservoir" de la maladie au Royaume-Uni et en République d'Irlande, selon l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Classiquement, la maladie est combattue par l'abattage des troupeaux bovins contaminés après un test positif à la tuberculine. Les défenseurs du blaireau réunis au sein du Badger Trust font valoir qu'il n'y a aucune preuve scientifique de l'efficacité de l'abattage des blaireaux pour enrayer la maladie. La plus vaste étude conduite sur le sujet avait montré un recul de la tuberculose chez les bovins dans la zone d'élimination du blaireau, mais paradoxalement une hausse de la maladie en dehors, probablement parce que le blaireau pourchassé était sorti de son territoire, contaminant d'autres vaches.

La consultation doit durer 3 mois. La guerre du blaireau ne fait que commencer." C'est une trop grande concentration qui doit être bannie dans la faune sauvage parce que l'on ne pourra pas faire les tests qui permettraient de faire le tri des animaux malades et des animaux sains. La régulation se fera naturellement.

La domestication nous est indispensable. Elle doit être moralisée et avoir une éthique qui compose avec ses propres contraintes. C'est elle qui est la cause du problème.

Et maintenant que le boomerang lui revient, elle laisserait massacrer la faune sauvage sans rien dire! Les éleveurs comme les agriculteurs sont les premières victimes de la modernité. Ils sont victimes des traitements qu'ils mettent dans leurs champs. Ils sont outrés d'avoir à massacrer tout leur cheptel quand il est contaminé. Ce sont des boucs émissaires de notre monde moderne. Les coupables sont ailleurs.

Car on tue nos cerfs, et nos sangliers et nos blaireaux qui sont les représentants encore vivants de notre monde sauvage que la chasse a préservée. Et quand le chasseur devient régulateur, il perd son âme et il voue ce qui reste de sauvage à la disparition au profit d'un monde à la "Monsanto". Le désert biologique.

Dernière nouvelle:

Des sangliers sont déjà soupçonnés d'être des **"PORTEURS SAINS"** de la tuberculose bovine.

Qu'est-ce qu'un porteur sain?

Une définition:

(Extrait)

"Une fois que les bactéries ont pénétré l'organisme, deux scénarios peuvent se présenter : soit qu'elles sont éliminées rapidement (dans 50 % des cas), soit l'organisme les « emprisonne » et la personne devient un porteur sain, c'est-à-dire qu'elle est infectée par la bactérie sans avoir de symptôme. Si, pour une raison quelconque (comme une maladie), le système immunitaire du porteur sain s'affaiblit, les bactéries prolifèrent et commencent à endommager les tissus; c'est ce qui se produit chez 5 à 10 % des personnes porteuses."

LA NATURE FAIT BIEN LES CHOSES.

A méditer!

au lieu de tirer dans le tas!

On va serrer les rangs!

Merci de m'avoir lu.